



SMALL FARMERS WELFARE FUND

2nd Floor, FSA Building, St Pierre, Republic of Mauritius

Tel : (230) 433-2052/1564-66

Fax : (230) 433-3249

Email : info@sffund.com

COMMUNIQUÉ

BIO FARMING SUPPORT SCHEME

Subvention de 60% sur l'achat des fertilisants et pesticides Bio*

1. Le Small Farmers Welfare Fund (SFWF), qui opère sous l'égide du Ministère de l'Agro Industrie et de la Sécurité Alimentaire, informe les petits planteurs, qu'ils peuvent bénéficier d'une **subvention, à travers le SFWF, pour l'achat des intrants bio (fertilisants et pesticides) et des appâts/pièges utilisés dans la lutte intégrée contre les insectes** sous le **Bio Farming Support Scheme (BFSS)**.
2. Le but du **BFSS** est d'encourager les planteurs à adopter l'utilisation des intrants bio pour leur production vivrière et théière conformément à l'objectif du Gouvernement de promouvoir une culture vivrière bio. La subvention sera accordée jusqu'à un maximum de 60% aux planteurs enregistrés avec le SFWF sur les intrants mentionnés ci-dessus :
 - (i) Pour un épandage complet **pour un maximum de cinq (5) arpents** et
 - (ii) **Pour un maximum de 10,000m² sous cultures protégées, pour un maximum trois (3) cycles de plantation par année.**
3. **Les planteurs qui ne sont pas encore enregistrés peuvent le faire dès maintenant auprès du SFWF pour pouvoir bénéficier de la subvention.**
4. Suivant son application pour le **BFSS**, un bon (voucher) représentant le montant et détails de la subvention à laquelle il aura droit sera remis au planteur.
5. Le planteur devra ainsi présenter ledit bon au/x fournisseur/s, retenu/s par le SFWF, et payer la différence de prix pour prendre possession des intrants.
6. **Cette mesure incitative sera appliquée selon le principe du « premier venu, premier servi ».**
7. Les planteurs éligibles et intéressés par cette facilité doivent se rendre dans les bureaux du SFWF (ci-dessous) munis des documents suivants :

- | | |
|---|-----------------|
| (i) Carte Planteur SFWF valide | } Où applicable |
| (ii) Documents du terrain sous exploitation agricole, soit <ol style="list-style-type: none">a. Titre de propriété oub. Contrat bail enregistré, ouc. Contrat bail non enregistré, accompagné d'une copie du titre de propriété du propriétaire du terrain oud. Lettre originale du Secrétaire d'une co-opérative autorisant le fermier d'utiliser le terrain de la co-opérative et une copie du titre de propriété contrat bail de la co-opérative pour le dit terrain. (où applicable)
Les contrats bail émanant du Ministère de l'Agro Industrie et de la Sécurité Alimentaire doivent indiquer que les dits terrains ont été octroyés pour la culture bio. | |
| (iii) Le « Bio Development Certificate » du Ministère de l'Agro Industrie et de la Sécurité Alimentaire | |
| ou | |
| (iv) Le Certificat Maurigap ou | |
| (v) Une Lettre d'intention du Ministère de l'Agro Industrie et de la Sécurité Alimentaire /Food and Agricultural Research and Extension Institute (FAREI) émise au planteur désirant se lancer dans la culture bio. | |
| (vi) Un Certificat du NAPRO | |

HEAD OFFICE	FSA Bldg, Rte Royale, St Pierre - Tel: 433 2052/ 433 1564-66 - lundi à vendredi (9 hrs à 15.30 hrs)
EST	Belle Mare Water User's Cooperative Society- Belle Mare Les vendredis seulement (9 hrs à 12.00 hrs)
	FSA Bldg, Bon Accueil - Les jeudis seulement (12.30 hrs à 15.30 hrs)
	Min. of Agro Industry and Food Security – Division of Veterinary Services Building Royal Rd, Camp Garreau, Flacq Les lundis et mercredis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
	FSA Bldg, Royal Road, Beau Champ – Les vendredis seulement (13.00 hrs à 15.30 hrs)
NORD	FSA Bldg, Solitude - Tel: 261 2751 - Les lundis seulement (12.30 hrs à 15.30 hrs)
	FSA Bldg, Goodlands – Les mercredis seulement (12.30 hrs à 15.30 hrs)
	FSA Bldg, Riviere du Rempart – Les jeudis seulement (12.30 hrs à 15.30 hrs)
SUD	FSA Bldg, Union Park - Tel: 677 1274 - Les lundis, mercredis et jeudis (12.30 hrs à 15.30 hrs)
CENTRE/OUEST	Royal Road, La Marie - Tel: 684 0434 -Les lundis, mercredis et jeudis (12.30 hrs à 15.30 hrs)

8. Pour de plus amples renseignements et formulaires d'application veuillez contacter les bureaux du SFWF ou consulter les sites web suivants ou scanner le code QR ci-dessous :



sff.govmu.org ou le <http://agriculture.govmu.org>

23 avril 2022

**Termes et conditions applicables
La Direction*